FORMATION JURIDIQUE

ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL POUR ADULTES HANDICAPÉS : DROITS DES USAGERS ET RESPONSABILITÉS

Format d'intervention

Présentiel

Mode d'intervention

Intra

Votre secteur d'activité

M Médico-Social

Vous êtes

Directeur(trice), membre de la direction d'un établissement accueillant et délivrant des soins aux personnes en situation de handicap (MAS/FAM, foyers, etc.), qualité et gestion des risques, personnel chargé de la gestion des réclamations et des dossiers contentieux, personnel médical et soignant d'encadrement, médecin médiateur(trice), membre de la Commission des Usagers (CDU), du Conseil de Vie Sociale (CVS).

Date et lieu

Sur demande
- 2 jours consécutifs (09h00-17h00)

Tarifs

Devis sur demande

Référence LY70

PRÉSENTATION

Vous êtes professionnel en établissement accueillant des personnes en situation de handicap. Vous souhaitez offrir aux résidents une prise en charge respectueuse de leurs droits et maîtriser les risques associés aux spécificités du public accueilli. Cette formation vous permettra d'appréhender les droits des personnes handicapées et de connaître les risques de responsabilités inhérents à votre activité.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- **Maîtriser** les droits des résidents dans leur prise en charge sanitaire pour adapter les pratiques quotidiennes aux exigences légales et règlementaires (information, consentement, dossier, respect de la vie privée, liberté d'aller et venir ...).
- **Connaître** les risques de responsabilité juridique liés à la prise en charge de personnes en situation de handicap pour diminuer la sinistralité de l'établissement et améliorer la gestion des plaintes.

PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

INTERVENANT

Cette formation est animée par un(e) juriste spécialisé(e) en droit de la santé.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Alternance d'apports théoriques, retours d'expérience et mises en situation.

PROGRAMME

1er jour : Les droits des personnes handicapées accueillies en structure spécialisée

- QCM Introductif
- L'accompagnement des adultes handicapés
- L'environnement juridique des établissements d'accueil de personnes en situation de handicap
- Les droits des résidents dans leur cadre de vie
- Questions / Conclusion de la journée

2ème jour : Les responsabilités

Partons d'un cas réel d'une erreur médicamenteuse (le cas évoqué servira de fil rouge)

- L'annonce du dommage : modalités pratiques et conseils
- L'évolution vers une plainte sans demande indemnitaire
- La demande de sanction : la responsabilité pénale

EVALUATION

Tout au long de la formation des exercices ou des quiz permettent d'évaluer l'acquisition des connaissances et des compétences et l'atteinte des objectifs. Une évaluation de la satisfaction des participants est recueillie en fin de formation

Je demande un devis

formation.santesocial@relyens.eu

+33 (0)4 72 75 50 15

Relyens Mutual Insurance
18 rue Edouard Rochet - 69372 LYON Cedex 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)4 72 75 50 25 - www.relyens.eu

Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes
Entreprise régie par le code des assurances - 779 860 881 RCS Lyon
Organisme de formation professionnelle déclaré sous le n° 82690051369 auprès du Préfet de région
N°TVA Intracommunautaire : FR 79779860881

Mise à jour juillet 2023 – tous droits réservés